



Frontignan, le 1^{er} avril 2025

A l'attention de Monsieur le
Maire de Frontignan la Peyrade

Objet : Préavis de grève pour l'ensemble des agent-es de la ville et du CCAS pour la journée du 10 avril 2025.

Monsieur le Maire,

Les nombreux dysfonctionnements concernant le service de l'entretien des écoles (non remplacement des personnes absentes, charge de travail toujours grandissante, dégradation des conditions de travail, mobilité intra imposée, précarité des emplois, matériel obsolète...), le service du commerce (manque de personnel et de management, heures supplémentaires non payées, opacité des missions, non reconnaissance du travail des agent-es...), la détresse et la souffrance de beaucoup trop d'agent-es dans différents services de la collectivité qui constatent également la dégradation de leurs conditions de travail et l'absence de sens de leurs missions, nous poussent ce jour à déposer un préavis de grève pour la journée du 10 avril 2025.

Vous trouverez en suivant l'ensemble des revendications que nous portons à votre connaissance depuis déjà trop longtemps :

- **Entretien des écoles** : L'embauche de personnel, le remplacement des absent-es, la pérennisation des emplois précaires, le remplacement du matériel obsolète...
- **Service commerce** : La restructuration totale du service, la clarification des missions de chacun-e, le paiement immédiat des heures supplémentaires dues depuis décembre 2024, l'embauche de personnel administratif (l'effectif du service est passé de 7 à 2), la reconnaissance du travail des agent-es...
- **Titres restaurant** : L'obtention d'un ticket restaurant par jour travaillé et la hausse du montant de 5 à 8€, le respect de la réglementation votée en CST notamment pour les horaires aménagés et les personnes qui doivent suivre un régime pour raisons médicales.

- **La revalorisation du montant versé pour la complémentaire santé**, en tenant compte des catégories et du traitement de base, à savoir : 10€ pour la catégorie A, 20€ pour les B et 30€ pour les C que vous avez pourtant promise depuis 2024 et la **revalorisation de la participation employeur pour le maintien de salaire**.
- **Une autorisation spéciale d'absence (ASA)** pour les femmes qui souffrent de règles douloureuses ou d'endométriose et autres maladies invalidantes.
- **Le rétablissement du télétravail**, avec une indemnisation décente (forfait télétravail) pour les personnes éligibles pour raisons médicales.
- La possibilité de mobilité intra uniquement sur la base du **volontariat**.
- **La révision de la grille IFSE**, afin qu'elle soit plus claire et adaptées aux fonctions effectuées par les agent-es (en rapport avec les fiches de poste), la hausse du montant des primes avec une réduction de l'écart des 10 tranches actuelles vers 6 tranches maximum et le versement de l'IFSE et du CIA aux agent-es placé-es en congé longue maladie, maladie longue durée ou grave maladie.
- **La fin des discriminations syndicales** et le respect des droits syndicaux avec de réels moyens techniques d'agir pour les représentants du personnel.

Hasna Di Isernia,
secrétaire du syndicat CGT
des Territoriaux de Frontignan la Peyrade